



## Brakhot page 29

### Plan de la page :

- La 19<sup>ème</sup> brakha
  - Prière raccourcie
  - Compléter un oubli dans sa téfila
  - Variation de la téfila selon les dangers extérieurs
- 

### Remarques inspirées du Rav Rozenberg selon l'ordre de la page :

**Imre Emet** : l'oubli de la 19<sup>ème</sup> brakha s'explique par le fait qu'on ne la disait qu'en cas de problème avec les minim/réformés.

**Ben Yéhoyada** : l'oubli est le résultat de la klipa, force de l'impureté. Bilam dit « Oï, mi ihyé mi soumo el », les forces du mal disent Oï, malheur qui vivra après Chmouel, après qu'il ait institué la 19<sup>ème</sup> brakha.

**Pné Issashar** : Yohanan Cohen Gadol était le père de Mathatiou et quand la Torah dit qu'il est devenu saducéen, c'était seulement une tendance que va réparer son fils en se battant lechem chamaïm. Résultat, la fête de hanouka, totalement fixée par les sages. Bien loin des saducéens qui ne donnent aucun crédit aux décisions des sages.

7 kolot/voix sur l'eau : le fondement de la téfila de chabat est de se recoller à l'eau, au don de la Torah. D'après certains midrachim, ce mizmor est lié au déluge. Toute la semaine on est menacée de prendre l'eau spirituellement. Le chabat est l'arche du am israel. **Erets Tzvi**.

**Ritva** : réduire les brakhot signifie ne dire que le début et fin de chaque brakha.

**Rabénou Yona** : tu dois juger ceux qui se trompent avec miséricorde. Atoïm désigne également les jugements que les juifs subissent devant les juges des nations.

Rachi : tikoun ekhalera, le nouveau temple est déjà prêt dans les cieux, il ne reste plus qu'à le faire descendre (**midrach Tanhouma**). **Rabi Yeshoua Leib Diskin** : dans moussaf on dit « vesamhenou betikouno » il s'agit des portes enfoncées dans le sol, partie de la construction qu'il reste aux juifs à faire. Sorte de hazaka, de prise de possession.

**Magen Avraham** : si la personne a dit avinenou durant les jours de pluies en rajoutant le passage sur la pluie, doit-on lui faire refaire la téfila ?

**Gilioné achas** : si on est après sa téfila, tor kedé dibour (durant les 3 secondes) on peut revenir à rétsé.

**Choulhan Aroukh** : tant qu'une personne est dans des supplications, elle est considérée comme toujours engagée dans sa téfila.



De la même manière que nos besoins changent chaque jour, il faut que notre téfila change chaque jour dit le **Gaon**.

**Noda biyéhuda** : un juif peut-il pratiquer la chasse comme passe-temps ? Hachem n'est pas content des gens qui prennent des risques pour rien. D'où le lien de notre guémara entre la colère et le chemin à parcourir. Le danger de la chasse est suffisamment grand pour être interdite automatiquement.

**Maharsha** : normalement les gens mis en danger meurent et il peut y avoir des exceptions pour tes yéréra/craignant. Fais ce qui est bien devant Tes yeux, toi Hachem, tranches pour notre bien !

Comme pour les profits physiques, on fera une bénédiction avant de prendre la route, c'est le sens de imaleh békonera, fais régner sur toi Ton possesseur. Le **Tachbets** explique qu'on demande à Hachem d'écourter ou d'annuler un voyage s'il pense que ce n'est pas bon pour nous.

Le cours est disponible sur <https://ahavatorah.fr/>